

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-021

du 16 décembre 2021

n°021

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ

OBJET : Tarif des concessions funéraires au 1er janvier 2022

La ville de Châtellerault compte 6 cimetières (Antoigné – Châteauneuf – Nonnes – Nord – Saint-Jacques – Targé) pour lesquels la dernière révision tarifaire date de 2020.

Les tarifs sont fonction du type et de la durée de la concession funéraire, ils sont les mêmes pour tous les cimetières.

La réflexion menée ainsi que la comparaison avec d'autres villes montre que Châtellerault propose des tarifs tout à fait modérés.

Il est proposé de les faire évoluer de 2 % au 1^{er} janvier 2022.

* * * * *

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération n°21 du 17 décembre 2020 relative aux tarifs des concessions funéraires au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDÉRANT que les tarifs sont relatifs à des concessions de cases de columbarium, de cavurnes, et de terrains de 1 et 2m²,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs à partir de l'année 2022,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-021****du 16 décembre 2021****n°021****page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs suivants, à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Désignation	Durée	Proposition
Terrain 2m ² Achat ou renouvellement	15 ans	160,00 €
	30 ans	320,00 €
	50 ans	743,00 €
Terrain 1m ² Achat ou renouvellement	15 ans	80,00 €
	30 ans	160,00 €
	50 ans	371,50 €
Columbarium – Achat	15 ans	291,00 €
	30 ans	582,00 €
Columbarium – Renouvellement	15 ans	239,00 €
	30 ans	478,00 €
Cavurne – Achat	15 ans	389,00 €
	30 ans	626,00 €
Cavurne – Renouvellement	15 ans	285,00 €
	30 ans	520,00 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 34

CONTRE : 2 Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUJ

